



Avenant contrat de travail - congé parental -rtt

Par **topper35**, le **03/03/2009** à **16:57**

Bonjour,

Je suis en congé parental à 80%. J'avais envoyé un courrier à mon employeur fin juin 2008 pour lui notifier la prise de mon congé à partir du 1er septembre 2008. Celui m'a renvoyé un courrier indiquant qu'il en avait bien pris note. Je n'ai signé aucun avenant à mon contrat de travail. Aurais-je dû en signer un ? pour en stipuler les conditions d'applications ?

Sur mes fiches de paie depuis septembre, à part la valeur de mon salaire, rien n'indique que je travaille à temps partiel. Il est même indiqué "horaire contractuel : 38h30" comme avant. Mon employeur n'est-il pas dans l'illégalité puisque sur mes fiches de paie, mon salaire a été diminué mais pas mon horaire ni mon poste ?

Merci d'avance de vos réponses